

**Compte rendu sommaire
de la réunion du Conseil Municipal du 28 Juillet 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-huit JUILLET à vingt heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

Date de convocation : 22 Juillet 2016

PRESENTS : AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe, BENIT Julien, BRIENS Guillaume, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, MAUME Simone, PUAUD Hélène, SOULARD Anne-Lise, TETRAULT Maryse

EXCUSES : GROLLEAU Magalie, COULAIS Jérôme, PROUX Manuel, RENOUE Paule

Secrétaire de séance : BRIENS Guillaume

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

Au cours de sa séance du 28 Juillet 2016, le Conseil Municipal :

- a désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Guillaume BRIENS,
- a approuvé le compte-rendu du 15 Juin 2016.

1. Recomposition du Conseil Communautaire suite au renouvellement du Conseil Municipal de St Martin Lars :

➤ **Adoption d'un accord local**

Le Conseil Municipal a adopté l'accord local sur la représentation au sein du Conseil Communautaire tel qu'exposé ci-dessous :

Commune	Nombre de sièges en application du projet d'accord local
Sainte Hermine	7
Sainte Gemme la Plaine	5
La Réorthe	3
La Caillère Saint Hilaire	3
La Jaudonnière	2
Saint Jean de Beugné	2
Thiré	2
Saint Etienne de Brillouet	2
Saint Aubin la Plaine	2
Saint Juire Champgillon	2
Saint Martin Lars en Sainte Hermine	1
La Chapelle Themer	1

2. Entretien des espaces naturels sensibles départementaux :

➤ **Convention de partenariat 2017/2019**

Le Conseil Municipal a accepté le renouvellement de la convention de partenariat avec le Département de la Vendée fixant les modalités de gestion des Espaces naturels sensibles sur les Rives du Lay situés sur la Commune, à compter du 1^{er} Janvier 2017 et a autorisé le Maire à signer ladite convention.

➤ **Convention de mise à disposition du bâtiment à usage de sanitaires**

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour le maintien des sanitaires au lieu-dit « La Place » et a émis un avis favorable pour que le Conseil Départemental mette à disposition gracieusement une partie de la parcelle sur laquelle ils sont implantés.

3. Agence de Service aux Collectivités Locales de Vendée :

- **Autorisation portant sur la division par deux de la valeur nominale des actions,**
- **Modification des Statuts**

Le Conseil Municipal a approuvé les modifications exposées, autorisé Monsieur le Maire en tant que représentant de la Commune de la Réorthe à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence à voter en faveur :

- ✓ de la division par deux de la valeur nominale des actions et corrélativement de la multiplication par deux du nombre d'actions, le montant du capital social restant inchangé,
- ✓ de l'échange de deux actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros contre une action ancienne d'une valeur nominale de cinq cent euros,
- ✓ et de la modification des statuts, conformément aux modalités détaillées ci-dessus.

Le Conseil Municipal a donné tous pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que représentant de la Commune à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Agence, pour mettre en œuvre cette décision et accomplir toutes les formalités et actes nécessaires.

4. Syndicat Mixte du Marais Poitevin bassin du Lay :

- **Appel à projets dans le cadre d'un second Contrat Régional 2017-2019**

Le Conseil Municipal souhaite se porter candidat pour la mise en place des actions citées ci-dessous en matière de protection et gestion de l'eau au sein de la Commune pour pouvoir bénéficier de financements de la Région dans le cadre d'un nouveau Contrat Régional de Bassin Versant :

Améliorer la qualité des eaux :

- avec la lutte contre les pollutions phytosanitaires :
 - ✚ Plan de désherbage communal avec l'achat de matériel alternatif, formation des agents des collectivités

Economiser l'eau potable :

- récupération des eaux pluviales

Animation - information :

- Animation pédagogique auprès des scolaires.

5. Choix d'une entreprise pour les gros travaux de voirie 2016

Le Conseil Municipal a donné son avis suite à l'appel d'offres effectué pour les gros travaux de voirie 2016. Au regard de l'analyse faite, la seule offre étant conforme aux critères énoncés (prix et valeur technique), le Conseil Municipal propose d'attribuer le marché à la Société EIFFAGE pour un montant de 48 264 € HT.

6. Mise en place du PEDT pour la nouvelle rentrée scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal décide la mise en place d'un PEDT d'une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, accepte les nouveaux horaires des TAP à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 en maintenant la gratuité, décide de solliciter l'aide de l'Etat avec le versement du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires et donne l'autorisation au Maire pour signer tous les documents relatifs à cette nouvelle organisation.

7. Modification du Règlement intérieur des TAP

Le Conseil Municipal accepte le règlement intérieur des TAP à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 tel qu'il est annexé à la délibération.

8. Modification du Règlement de la Garderie périscolaire

Le Conseil Municipal accepte le règlement intérieur de la garderie périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2016/2017 tel qu'il est annexé à la délibération.

9. Opération « Ecole et cinéma »

Le Conseil Municipal accepte le principe de la participation financière de la Commune au programme « Ecole et cinéma » pour les enfants des deux écoles de la Réorthe.

10. Location de la Salles Clemenceau et de la Salle de la Mairie :

➤ Modification des Contrats de location

Le Conseil Municipal approuve les nouveaux contrats applicables à compter du 1^{er} Janvier 2017 concernant la location de la Salle Clemenceau et de la Salle de la Mairie (annexés à la délibération) et fixe le montant de la caution à 200 € pour la salle Clemenceau.

11. Fixation des prix de location pour les Gîtes

Le Conseil Municipal a émis un avis sur le montant du loyer pour la location au mois des gîtes hors saison (de Septembre à Juin) :

- ↓ 310 € mensuel pour le Gîte les Terrasses,
- ↓ 350 € mensuel pour le Gîte la Vallée

et proposé de fixer le montant de la caution au même montant que le loyer, selon le gîte.

12. Transmission électronique des documents budgétaires :

➤ Avenant à passer avec l'Etat

Le Conseil Municipal accepte la passation entre la Préfecture et la Commune de La Réorthe d'un avenant n° 1 à la convention du 11/06/2009 portant sur les clauses relatives à la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires et donne l'autorisation au Maire pour signer cet avenant et tous les documents relatifs à cette affaire.

13. Présentation et vote d'une Décision Modificative n° 2 au budget principal sans objet.

14. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés.

15. Mise en place d'une Commission pour travailler sur l'aménagement du complexe sportif

Mesdames Magalie GROLLEAU, Simone MAUME, Maryline DASSOT et Messieurs Guillaume BRIENS et Julien BENIT ont été désignés pour faire partie de la Commission chargée de travailler sur l'aménagement du complexe sportif.

Fait à la Réorthe, le 3 Août 2016

Le Maire, Jean-Claude AUVINET

